

Thonon, le 08/03/2017

Hôtel du Département

1 avenue d'Albigny  
CS 32444  
74041 Annecy Cedex  
T / 04 50 33 50 00

**Arrêté n°17-01148**

**Route Départementale n° 1005  
PR 10+700 au PR 10+800  
Alternat de la circulation sur  
le territoire de la commune de SCIEZ**

**Arrêté temporaire de police portant  
réglementation de la circulation**

**Sn1 RGC - alternat**

### **Le Président du Conseil Départemental**

**VU** la loi n° 82-213 en date du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la loi n° 2004-809 en date du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 3221-4,

**VU** le Code de la Route et notamment son livre IV,

**VU** le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 131-3,

**VU** le décret ministériel n°2009-615 du 3 juin 2009 modifié par le décret n°2010-578 du 21 mai 2010 classant les RD concernées par le présent arrêté, dans les sections considérées, dans le réseau des routes à grande circulation,

**VU** l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

**VU** l'arrêté n°16-05153 du 16 septembre 2016, certifié exécutoire à compter du 05 octobre 2016, du Président du Conseil Départemental portant délégation de signature,

**VU** la demande présentée par **INEO INFRACOM** en vue de réaliser des **travaux de prise de mesures pour la mise en double sens du radar automatique N° 757 sur la RD 1005 , du PR 10+700 au PR 10+800 , sur le territoire de la commune de SCIEZ,**

**VU** les modalités d'exploitation arrêtées pour réaliser les travaux projetés,

**VU** l'avis du Préfet de la Haute-Savoie en date du 10/03/2017,

**VU** la consultation des Conseillers Départementaux du canton de SCIEZ en date du 09/03/2017,

**VU** la consultation du Maire de SCIEZ en date du 09/03/2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de réaliser les travaux évoqués supra,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour les entreprises et agents du Conseil Départemental y intervenant,

**CONSIDERANT** que, dans ces conditions, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur la RD 1005, du PR 10+700 au PR 10+800, sur le territoire de la commune de SCIEZ,

Sur proposition du chef du Centre d'Exploitation des Routes Départementales de MARGENCEL,

**Arrête**

#### **ARTICLE 1**

**Du 20/03/2017 au 24/03/2017, durant une demi-journée , (excepté les jours hors chantiers), la circulation de tous les véhicules empruntant la RD 1005 entre les PR 10+700 et 10+800 sera réglée par alternat par signaux tricolores (feux KR11) , entre 9h00 et 16h.**

#### **ARTICLE 2**

La vitesse de tous les véhicules sera limitée à **50 km/h** sur l'emprise du chantier, et les dépassements y seront interdits, quel que soit le nombre de voies laissées libres à la circulation.

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, à l'exception des véhicules affectés au chantier.

#### **ARTICLE 3**

La signalisation et le balisage du chantier seront mis en place et entretenus par l'entreprise chargée des travaux, sous le contrôle des services du Pôle Routes.

#### **ARTICLE 4**

M. le Directeur Général des Services Départementaux,  
M. le Directeur Général Adjoint Infrastructures et Aménagement du Territoire,  
M. le Directeur du Pôle Routes,  
M. le Chef de Corps, commandant le groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,  
M. le Directeur départemental de la sécurité publique,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Service de l'Assemblée pour publication,
- M. le Préfet de la Haute-Savoie,
- Mme et M. les Conseillers Départementaux du canton de THONON,
- M. le Maire de SCIEZ,
- PR /DAGR / SES-SALEX74,
- PR / Arrondissement des Routes Départementales de THONON,
- PR/CERD de MARGENCEL,
- PR/DAT,
- Autorité(s) Organisatrice(s) de Transports concernée(s)
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (GGPO@sdis74.fr),
- Entreprise : INEO INFRACOM

**Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,**

**le chef de l'Arrondissement de Thonon-les-Bains**

**Julien HOUEL**

